

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE**

**Objet de l'appel d'offres:**

**PROGRAMME COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT  
«BATIMENT»**

---

—

**NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES  
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

---

—

**Date et heure limites de remise des offres 25 JUIN 2021 à 11h30**

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 2/8  | M.CREA                                     |

## **Article premier - Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la prestation suivante :

### **NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 6h00 pour s'achever le 31 Aout 2024 à 20h00

### **Définition du besoin à satisfaire :**

### **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **ARTICLE 1-OBJET DU MARCHE-NATURE DES PRESTATIONS**

#### **1.1 - OBJET DU MARCHE**

La commune de CAZERES sur Garonne, envisage de confier le nettoyage des locaux à usage scolaire à un prestataire extérieur. Les prestations à réaliser sont essentiellement le nettoyage:

- des sols
- Des vitres
- Des mobiliers
- Des appareillages sanitaires
- Des appareils électroménagers
- Des Objets éducatifs quelque en soit la nature
- Des différents composants des bâtiments (Menuiseries, plinthes etc...) dans l'ensemble des salles et pièces composant les groupes scolaires. Seuls les locaux techniques ne font pas l'objet du présent marché.

La commue de Cazères possède 3 groupes scolaires :

- Le groupe scolaire des capucins comportant une école primaire et une maternelle
- Le groupe scolaire de la croix des oliviers
- L'école de l'Houride composée d'un unique établissement primaire.

Il est à noter que la commune à adopter une démarche de protection de l'environnement et que les produits de nettoyage sont soumis à l'approbation préalable du maitre d'ouvrage. Ces produits seront ISO 14 000 et devront être de nature biologique.

### **Ce marché concerne les années scolaires 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

## **Article premier bis - Visite des lieux**

Il n'y aura pas de visite des lieux, en raison du contexte sanitaire.

## **Article premier Ter - Renseignements complémentaires**

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 3/8  | M.CREA                                     |

### **Aucune question par voie téléphonique ne sera prise en compte**

Toutes les questions devront être posées par écrit avant le 11 JUIN 2021 à 12h00, à l'adresse suivante : [www.ladepeche-marchespublics.fr](http://www.ladepeche-marchespublics.fr)  
*. Les précisions apportées ne pourront être que de nature à affiner le besoin ou à préciser les ambiguïtés possibles du dossier.*

## **Article 2 - Conditions de la consultation**

### **2-1-Mode de la consultation**

Appel d'offres passé par marchés à procédure adaptée. La consultation est lancée sans variante possible. Les entreprises postulant au présent marché devront être agréées pour l'emploi de travailleurs en réinsertion.

### **2-2-Maitrise d'œuvre**

La commune de Cazères

### **2-3-Tranches – Lots – Forme juridique de l'attribution**

#### **2-3-1-Décomposition en tranches**

Sans objet

#### **2-3-2-Décomposition en lots**

Le présent marché est un marché à lot unique

#### **2-3-3-Forme juridique de l'attribution**

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires.

### **2-4-Mode de règlement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Il sera fait mensuellement à terme échu selon la règle de 1/12eme de la prestation annuelle.

### **2-5-Compléments à apporter au CCTP**

L'entrepreneur n'a pas à apporter de compléments au CCTP

### **2-6-Variantes-Options**

#### **2-6-1-Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

#### **2-6-2-Options**

Le présent marché comporte une option : Ménage du primaire du groupe scolaire des capucins

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 4/8  | M.CREA                                     |

## **2-7-Durée du marché - délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé à l'article 3 du cadre d'acte d'engagement.

## **2-8-Modification de détail au dossier de consultation**

Aucune modification du dossier de consultation par les entrepreneurs n'est autorisée. En cas de modification du dossier de consultation par l'entrepreneur, son offre sera rejetée.

## **2-9-Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **2-10-Propriété intellectuelle des projets**

Sans objet

## **2-11-Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense**

Sans objet.

## **2-12-Garanties Communes pour matériaux de type nouveau**

Sans objet.

## **2-13-Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

L'entrepreneur devra appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité relatives au ménage dans les bâtiments.

## **2-14 Interdiction de soumissionner :**

Conformément la réglementation en vigueur en termes d'achat public, les interdictions de soumissionner seront appliqués conformément aux dispositions des ordonnances du 6 juin 2005 article 38 et de la loi 2005-102 article 29 dite loi sur l'égalité des droits des et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

## **2-15 Définition des besoins :**

Conformément à l'esprit des marchés publics le maître d'ouvrage, dans un souci d'efficacité de la commande publique, est dans l'obligation de définir avec précision ces besoins qui font l'objet du présent marché préalablement à toute consultation. Ces besoins sont définis à travers l'ensemble des pièces écrites du présent dossier de consultation des entreprises. Ces pièces peuvent prendre l'aspect de pièces dites contractuelles ou simplement de pièces nécessaires à l'intelligence du projet. Dans le souci du respect des principes fondamentaux régissant les marchés publics, le maître d'ouvrage a défini le niveau des besoins afin que tout candidat puisse les évaluer.

## **Article 3 - Présentation des offres**

Il n'est pas prévu de cautionnement lors de la remise des dossiers de consultation des entreprises.

**Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :**

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 5/8  | M.CREA                                     |

## **Pièces de la maîtrise d'ouvrage**

AE : Acte d'engagement et ses annexes (Mémoire technique et attestation de visite des lieux)

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes

L'annexe 7 est fournie en format PDF.

## **Pièces ajoutées par les candidats**

Les notices techniques des produits de nettoyage envisagés

Les modalités de protection de la santé et de sécurité du travail sous la forme d'un PPSPS

Numéro d'agrément certifiant que l'entreprise a recours à de l'insertion professionnelle.

Copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

Assurances :

- une assurance en responsabilité civile.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de concourir aux marchés publics
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées de concourir aux marchés publics
- les attestations fiscales et sociales,

**Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et l'ensemble des documents remis dans les enveloppes de candidatures seront soit rédigés en langues françaises soit fourni avec une traduction certifiée conforme à l'original présenté dans la langue étrangère. Afin d'éviter toute polémique seule la traduction en langue française des documents sera prise en compte. Dans le cas ou un contresens issue d'une erreur de traduction serait constaté par l'une des deux parties, seule la traduction française ferait foi.**

**L'ensemble des pièces du Dossier de Consultation devra être retournée en intégralité dans l'offre, dûment signées et remplies ainsi que paraphées à toutes les pages, permettant ainsi d'attester que l'entrepreneur ou le mandataire du groupement d'entreprise a bien pris en compte l'ensemble du présent DCE pour établir son offre.**

**Tout dossier non présenté sous cette forme**

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 6/8  | M.CREA                                     |

## Article 4 - Jugement des offres

**Préambule : Chaque lot du marché est examiné individuellement. Aucune remise financière ou amélioration conditionnelle qu'elle soit technique, administrative, sociale ou économique ne sera acceptée sous réserve d'attribution de plusieurs lots du présent marché.**

En cas de discordance constatée dans une offre, seules les indications portées en lettres sur la le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications en chiffres de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir de la décomposition du prix global forfaitaire ou de l'état des prix forfaitaires et/ou du bordereau des prix unitaires, qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- C1 =Prix (40%)
- C2 = Valeur technique (30%)
- C3 =temps annuel proposé pour l'ensemble des écoles (30%)

**Les offres seront jugées à l'offre la mieux-disante en tenant compte des critères ci avant cités et affecté des coefficients liés à leur rang. Une note sur 100 sera attribuée à chaque offre conforme. Le calcul des points obtenus se fera de la manière suivante :**

- ✓ La meilleure offre sur le critère se verra attribuer une note de 100 points bruts. Les autres se verront retirés autant de points que de pourcentage d'écart par rapport à la valeur du critère considéré. Ces notes seront identifiées (Nc)
- ✓ Une fois les critères analysés, les notes seront pondérées par le coefficient Cn du critère considéré.
- ✓ La note finale sera déterminée par la formule suivante :

**Note finale :  $\sum(c_n * N_c)$**

**Cas particulier de la valeur technique de l'offre :**

**Les candidats devront remplir le tableau correspondant à l'acte d'engagement et fournir une note détaillée sur la méthodologie de travail envisagée, dont la trame principale est définie dans l'acte d'engagement.**

**Les offres anormalement basses d'un point de vue financier pourront faire partie du classement final aux seules justifications suivantes :**

- ✓ Mode de fabrication des produits ou modalités de réalisation des prestations

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|--------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 7/8  | M.CREA                                     |

- ✓ **Conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour la réalisation des prestations du présent marché**
- ✓ **Originalité de l'offre**
- ✓ **Dispositions relatives aux conditions de travail**
- ✓ **Obtention d'une aide de l'Etat par le candidat.**

#### **Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres seront transmises à l'adresse électronique suivante : [www.ladepeche-marchespublics.fr](http://www.ladepeche-marchespublics.fr)

Le dossier en plus de l'offre (AE/CCAP/CCTP...) devra contenir :

#### **La lettre de candidature**

#### **La déclaration du candidat volet DC 4 et DC 5**

#### **Copie du jugement en cas de redressement judiciaire. Assurances :**

- ✓ une assurance en responsabilité civile.
- ✓ une assurance de dommage.

#### **Les déclarations sur l'honneur suivantes :**

- ✓ une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de postuler à un appel d'offre public, et d'être retenu le cas échéant.

#### **Attestations**

- ✓ les attestations fiscales
- ✓ Attestations sociales,

Le dossier de référence : Certificats de capacité, listing de référence, etc.

Le mémoire technique : contenant moyens humains et techniques, l'historique de la société et l'évolution de son chiffre d'affaires pour le 3 dernières années.

**Pour chaque sous-traitant** présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions ne lui permettant pas de postuler et d'être retenu le cas échéant à une procédure d'achat public,
- les attestations fiscales et sociales,

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Fait à CAZERES SUR GARONNE</b> | <b>Le MAIRE</b>     |
| <b>Le 3 MAI 2021</b>              | <b>Michel OLIVA</b> |

| Objet                                | Affaire :            | Date     | Page | Services techniques de Cazères<br>sur Garonne |
|--------------------------------------|----------------------|----------|------|-----------------------------------------------|
| Règlement de la consultation<br>MAPA | Nettoyage des locaux | 03/05/21 | 8/8  | M.CREA                                        |